



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant

Question écrite n° 1995

Texte de la question

M Rene Couanau demande a M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre de bien vouloir lui preciser de quelle maniere il compte assurer le maintien de l'application du rapport constant instaure ces dernieres annees afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des pensionnes de guerre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le rattrapage du retard du rapport constant qui a ete effectue de 1981 a 1987, sous l'egide de M le president de la Republique, s'est traduit par la redistribution, aux pensionnes militaires d'invalidite, de plus de 13 milliards de francs. Le Gouvernement entend poursuivre cette action en proposant un nouveau systeme d'indexation des pensions militaires d'invalidite qui permet aux interesses de beneficier de la repercussion des mesures generales qui affectent les traitements de la fonction publique et d'une garantie annuelle sur la base de l'indice INSEE, toutes categories, qui assurera aux pensionnes le benefice des mesures categorielles. Cette intention trouvera une traduction budgetaire dans la loi de finances pour 1990. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre tient a souligner l'effort sans precedent que le Gouvernement consent en faveur des victimes de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Couanau Ren](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1995

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2425